

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 37 (1977)

Rubrik: L'année touristique 1977

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE DU TOURISME

Les travaux internes pour élaborer la *conception touristique de la Confédération* ont été presque achevés en 1977. Définissant les objectifs de la politique nationale du tourisme dans trois secteurs (buts sociaux, buts économiques, buts liés à l'environnement), cette conception sera soumise en 1978 à la Commission consultative fédérale pour le tourisme, puis au gouvernement fédéral.

Après le rejet par le peuple, en juin 1976, de la loi fédérale sur l'*aménagement du territoire*, l'administration centrale s'est remise à la tâche et a rédigé un deuxième projet de loi d'où ont été bannies les dispositions contestées par le corps électoral: compensation économique en faveur de l'agriculture, prélèvement des plus-values, expropriation, etc. Dans le cadre de la procédure de consultation, les milieux touristiques – dont l'ONST – ont émis en octobre un avis commun positif à propos de ce projet, dont le Parlement sera saisi en 1978.

Pour l'*aide structurelle aux régions de montagne*, le Département fédéral de l'économie publique a approuvé 19 programmes régionaux jusqu'à la fin de 1977 en application de la loi entrée en vigueur le 1^{er} mars 1975. Pour les projets infrastructuraux liés au tourisme, des prêts subsidiaires généralement sans intérêt ont été accordés en 1975–77 pour près de 9 millions de francs, ce qui a facilité des investissements de 52,7 millions

(équipements pour les loisirs, le sport, les transports et la vie culturelle). De son côté, la *Société suisse de crédit hôtelier* a, en 1977, cautionné ou accordé des crédits pour 11,1 et 8,5 millions de francs respectivement.

L'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger, fortement jugulée par l'arrêté fédéral baptisé «*lex Furgler*», a continué de préoccuper les cantons touristiques qui en éprouvent l'impact en période de récession. Malgré les critiques présentées par plusieurs députés, le Parlement a décidé le 24 juin de proroger la validité de la «*lex Furgler*» jusqu'à la fin de 1982 conformément à la demande du gouvernement fédéral.

On se souvient que les milieux consultés ont rejeté à leur grande majorité le premier avant-projet de loi sur la *protection de l'environnement* portant la date du 18 décembre 1973. Tenant compte des avis exprimés, l'administration fédérale a présenté en janvier 1977 ses nouvelles thèses, et non plus un avant-projet entièrement rédigé. La protection contre la pollution de l'air et contre le bruit a une priorité absolue, comme le veut la Constitution; on a renoncé en revanche à des prescriptions sur la construction ou sur les économies d'énergie. D'autre part, sensibilisée par les problèmes économiques immédiats, l'opinion publique ne porte plus aux questions écologiques l'intérêt soutenu qu'elle leur vouait voici quelques années. C'est ainsi que les électeurs ont

repoussé à une forte majorité, en septembre, une initiative populaire contre la pollution atmosphérique par les véhicules à moteur, dite initiative Albatros.

Plusieurs *cantons et régions* ont voué une particulière attention au tourisme. Le canton de *Berne* a mis en place, au début de l'année, son office de tourisme, rattaché à la Direction de l'économie publique. En *Valais*, une commission ad hoc désignée par le Conseil d'Etat a entamé l'étude de la conception directrice du tourisme valaisan. Au canton de *Neuchâtel*, le Conseil d'Etat a formé une commission extraparlamentaire chargée d'examiner les problèmes du tourisme; elle devrait déposer son rapport en 1978. Aux *Grisons*, on a pu d'une part achever la procédure de consultation relative au projet de loi sur le tourisme et, d'autre part, commencer les travaux qui devraient permettre la restructuration de l'office cantonal du tourisme. Citons par ailleurs la réorganisation de l'Office du tourisme de la *Haute-Engadine*, décidée en novembre, et les nouveaux statuts dont s'est doté en juin l'Office du tourisme de l'*Oberland bernois*, organisation régionale qui se propose de coordonner mieux encore que par le passé les initiatives de la « base » (offices locaux de tourisme et autres milieux touristiques).

S'agissant de la *coopération au développement*, la Confédération a poursuivi ses projets pour la formation du personnel hôtelier, notamment en Indonésie, en Tunisie et au Kenya (dépenses en

1976: 4,6 millions de francs). En décembre, le Parlement a décidé de transformer en don pur et simple le prêt financier accordé en 1973 à ce dernier pays pour construire et équiper l'école hôtelière de Nairobi.

L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

Si elle reste préoccupante dans certains secteurs – notamment pour le bâtiment, l'horlogerie, les textiles, et aussi les finances publiques après le rejet de la TVA en juin par le peuple – la situation de l'économie nationale s'est améliorée sur plusieurs points au cours de l'année. C'est ainsi que l'indice des prix à la consommation, baromètre usuel de l'inflation, est resté presque stable (+1,3%), que le nombre des chômeurs a continué de baisser et que les exportations ont progressé de presque 12% en valeur réelle, malgré la hausse de notre devise, pour dépasser le niveau de 42 milliards de francs. De même, la consommation interne en général et les achats de voitures privées ont été en nette reprise. Dans l'ensemble, estime la Commission fédérale de recherche économique, la situation se redresse lentement. Le produit national brut, augmentant modestement en valeur réelle, a atteint 152 milliards de francs.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

On ne sera donc pas surpris dans cette conjoncture de relever que la *demande intérieure* pour les vacances en Suisse est de nouveau en progression. Les nuitées de nos compatriotes dans l'hôtellerie et les établissements de cure ont augmenté d'environ 3,5 % (baisse de 3,4 % en 1976), malgré les conditions alléchantes qu'offre parfois l'étranger. La *demande internationale* pour nos prestations touristiques a été conditionnée en partie, mais en partie seulement, par la hausse du franc suisse sur les marchés des changes qui, par rapport à nos principaux partenaires économiques, a dépassé 15 % au cours de 1977. Il convient toutefois de noter, dans le cas particulier du dollar, que le taux de notre monnaie a augmenté surtout depuis le début du second semestre, sans affecter notablement les vacances estivales déjà programmées par les Américains, et qu'un quart environ de la hausse s'est produite à partir de la mi-novembre. En fin d'année, le dollar tombé à 2 francs ou moins causait cependant de graves soucis aux milieux touristiques.

D'autre part, la stabilité de nos prix – spécialement dans l'hôtellerie – a compensé dans une bonne mesure les effets négatifs sérieux qu'auraient pu entraîner les fluctuations erratiques dues à la crise monétaire internationale. Imputable dans l'immédiat au déficit énorme de la balance des paiements des USA, de passé 31 milliards de

dollars en 1977, cette crise restera aussi alimentée à moyen terme par l'endettement croissant du tiers-monde.

Considérant tous ces désordres et le climat persistant d'incertitude qu'ils nourrissent, on est heureux de pouvoir relever que l'industrie touristique suisse a su affirmer sa compétitivité. Preuve en soit la progression d'environ 7,5 % dans l'hôtellerie et les établissements de cure, qui a été enregistrée pour les nuitées d'hôtes étrangers.

La couronne suédoise s'est trouvée dévaluée « de facto » de 10 % environ après avoir quitté en août le « serpent monétaire européen ». En revanche, aucune mesure protectionniste grave affectant le tourisme n'a été prise durant l'année 1977. Comme ils l'avaient fait en 1976, les ministres des pays de l'OCDE ont, en mai, reconduit pour un an leur « trade pledge » ou déclaration commerciale de 1974, laquelle prohibe les restrictions unilatérales en matière d'échanges commerciaux et d'opérations courantes. Ces dernières, on le sait, incluent l'achat de devises par les voyageurs internationaux. Attachés au principe de la liberté et de la réciprocité des échanges, les milieux touristiques suisses espèrent que l'économie occidentale saura éviter à l'avenir – comme elle l'a fait depuis la crise du pétrole – le piège dangereux du protectionnisme.

LES RÉSULTATS

Les chiffres relatifs à la balance du tourisme ne sont pas disponibles pour 1977 à l'heure où nous rédigeons le présent rapport. Nous citons donc ci-après, comme de coutume, les données sur l'exercice antérieur :

Les *recettes brutes* du tourisme suisse pour les échanges internationaux se sont élevées en 1976 à 5,5 milliards de francs (dépendances des hôtes étrangers dans notre pays et transports internationaux). L'augmentation nominale de 120 millions ou 2 % par rapport à 1975 s'explique avant tout par une amélioration des bases de calcul : inclusion des prestations des PTT, apport des appartements de vacances, camping, etc. En valeur réelle, les recettes brutes ont au contraire accusé une légère tendance à la baisse.

De leur côté, les *dépenses touristiques brutes* (dépendances des touristes suisses pour leurs séjours et leurs déplacements à l'étranger) ont augmenté de 170 millions ou 6 % par rapport à 1975 pour se fixer à 3,04 milliards de francs. Tous les Etats voisins et quelques autres pays ont annoncé des voyages plus nombreux de touristes suisses. L'accroissement de ces voyages à l'étranger pourrait s'expliquer en partie par l'avantage que procurent les taux de change. Souvent, néanmoins, cet avantage a été atténué par les taux d'inflation relativement élevés des pays visités par nos compatriotes.

Le *solde actif* de la balance touristique suisse s'est élevé en 1976 à 2,46 milliards de francs, soit 50 millions ou 2 % de moins que l'année antérieure. Dans la balance suisse des revenus, le tourisme a figuré ainsi une nouvelle fois en 3^e position pour les recettes nettes, après les revenus des capitaux (5,33 milliards) et les « autres services » (3,48 milliards), poste qui regroupe les droits de licence, les dépenses des organisations internationales, les commissions bancaires, etc. A l'échelle européenne, les recettes touristiques brutes de la Suisse, de 5,5 milliards de francs, placent notre pays en 7^e position.

Pour la première fois, le Bureau fédéral de statistique a été en mesure de communiquer les dépenses effectuées au titre du *tourisme intérieur* (vacances, séjours d'affaires et excursions des Suisses au pays). Elles ont atteint la somme de 3,9 milliards de francs en 1976. Compte tenu des dépenses faites par la population résidente pour les voyages à l'étranger, soit 3,04 milliards, on peut donc chiffrer à près de 7 milliards de francs (6,94 milliards pour être précis) les dépenses totales des Suisses au titre du tourisme, tant international qu'intérieur.